



Paris, le 5 décembre 2011

## Nombre d'actions et de droits de vote au 30 novembre 2011

*En application de l'article L. 233-8 II du code de commerce et de l'article 223-16 du règlement général de l'AMF, les sociétés dont des actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé publient sur leur site Internet et transmettent à l'AMF, à la fin de chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital de la société s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement. Ces sociétés sont réputées remplir l'obligation prévue au I de l'article L. 233-8 du code de commerce.*

**Nombre total d'actions composant le capital  
de la Société déclarante au 30 novembre 2011 :** **27 774 794**

**Nombre total de droits de vote de la Société déclarante au 30 novembre 2011:** **28 433 201**

*Comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.*

**Nombre total de droits de vote de la société déclarante au 30 novembre 2011,  
en ce non compris les actions privées de droits de vote :** **28 101 005**

### A propos d'ANF Immobilier

ANF Immobilier (ISIN FR0000063091), acteur important des centres-villes de Lyon et Marseille, est une société foncière conforme au statut SIIC de premier plan, orientée sur l'immobilier locatif résidentiel et tertiaire. Elle est également propriétaire des murs de 168 hôtels en France, tous exploités par la chaîne B&B. Cotée sur l'Eurolist B d'Euronext Paris, ANF Immobilier est une société du groupe Eurazeo.

### **Contact Presse - ANF Immobilier :** Grégoire LUCAS

Tél : +33 1 53 70 74 94

E-mail : [glucas@image7.fr](mailto:glucas@image7.fr)

### **Contact Investisseurs et Analystes – ANF Immobilier :** Jean-Annet de SAINT RAPT

Tél : +33 1 44 15 01 11

E-mail : [investorrelations@anf-immobilier.com](mailto:investorrelations@anf-immobilier.com)